
RÈGLEMENT INTÉRIEUR



■ LOCATION MEUBLÉE SAISONNIÈRE

Ce logement classé par **Etoiles de France**, est loué meublé à titre saisonnier, en tant que résidence de plaisance.

Il se loue pour un maximum de 4 personnes.

■ HORAIRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE DES LIEUX

L'entrée dans les lieux se fait entre **16h00** et **20h00**.

La sortie des lieux s'effectue avant **10h00**.

■ RÈGLES GÉNÉRALES

- Le logement est **non-fumeur**.
- Il **ne convient pas aux animaux**.
- L'appartement KEREL n'est pas adapté aux bébés (enfants de moins de 2 ans). L'appartement DONNANT met en revanche à votre disposition un lit et une chaise bébé.
- Il est rappelé d'éviter de faire du bruit, notamment la nuit, susceptible de gêner les voisins.
- Nous sommes sur une île, en été l'eau est une ressource précieuse, ne la gaspillez pas.

■ ETAT DES LIEUX À LA SORTIE

Un forfait ménage est appliqué pour chaque location.

Le logement devra néanmoins être rendu propre et rangé.

Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés, détériorés, absents ou si des dégradations surviennent durant le séjour, nous pourrions réclamer leurs valeurs de remplacement ou leurs réparations, retenues sur le dépôt de garantie (liste de l'inventaire sur sauzon.mozello.fr).

Si une pièce de vaisselle est cassée, merci de prévenir Sofi afin que nous la remplacions.

■ INFORMATIONS SUR LA TAXE DE SÉJOUR

La Taxe de Séjour, en vigueur à Belle-Île-en-Mer, est **perçue en supplément du loyer**, par les loueurs, **par adulte et par nuitée**. Elle s'applique aux personnes non-domiciliées dans les communes de l'île et n'y possédant pas de résidence soumise à la Taxe d'Habitation. Elle est prélevée notamment dans les locations de meublés.

Tarifs en vigueur sur le site de la communauté de commune : <https://belleile.taxesejour.fr>



INTERNAL RULES

■ SEASONAL FURNISHED RENTAL

This accommodation is **classified** by **Etoiles de France**, is rented furnished as seasonal, as a pleasure residence.

It is rented for a maximum of 4 people.

■ HOURS OF ENTRY AND EXIT

Check-in is between **16:00** and **20:00**.

Check-out is before **10:00**.

■ RULES

- The apartment is **non-smoking**.
- It is not suitable for animals.
- The « KEREL » Apartment is not suitable for babies (under 2 years old). The « DONNANT » apartment, on the other hand, provides you with a cot and a baby chair.
- It is reminded to avoid making noise, especially at night, likely to disturb the neighbors.
- We are on an island, and in summer, water is a precious resource, please, do not waste it!

■ CLEANING AND INVENTORY AT THE CHECK OUT

A cleaning fee is applied for each rental. The accommodation must nevertheless be left clean and tidy.

If inventory items are broken, damaged, missing, or if damage occurs during the stay, we will be able to claim their replacement values or repairs, deducted from the deposit. (Inventory list on : sauzon.mozello.fr).

If a piece of crockery is broken, please notify Sofi so that we can replace it.

■ INFORMATIONS ON THE TOURIST TAX

The Tourist Tax, is **collected in addition to the rent**, by the landlords. It applies to persons who are not permanent residents in Belle-Île-en-Mer and do not have a residence subject to the Residential Tax. It is applied in particular in furnished rentals.

Rate of the Tourist Tax in effect, on the website <https://belleile.taxesejour.fr>.